

Compte-rendu de la Commission Patrimoine

Réunion du jeudi 8 décembre 2005

Présents :

- Monsieur DUPONT / Rapporteur de la Commission
- Monsieur FOUSSAT/ Rapporteur de la Commission
- Madame BRAIL/ Mairie de Castans
- Monsieur KREUTLER/ Association AVEC
- Monsieur SAXE/ Association de Développement du Haut Cabardès
- Monsieur SICRE/ Association de Développement du Haut Cabardès
- Monsieur JOCTEUR-MONROZIER/ Plate Forme d'Initiative locale
- Monsieur BLANCHARD/ Citoyen
- Madame LOURMIERE/Chambre des Métiers
- Madame ETORE-LORTHOLARY/Association Village du Livre
- Madame PAYRAU/CDC Minervois au Cabardès
- Monsieur CHAMPRIGAUD/Chambre d'Agriculture

Excusés :

- Monsieur ADIVEZE/Conseil Général
- Madame ROUPPERT/Association Les Amis des Capucins
- Monsieur LASCORZ/Mairie de Montclar
- Monsieur AMOUROUX/Mairie de Barbaira
- Monsieur CAZALIS/Mairie d'Alairac
- Monsieur ARINO/Conseil Général
- Monsieur AUDABRAM/Marbrerie Audabram

Ordre du jour :

« Présentation des Fiches Actions du volet financier 2006 du Contrat Pays. »

Résultats obtenus :

Monsieur Champrigaud fait le point sur sa Fiche Action OCAGER : Tous les territoires sont concernés mais à ce jour, aucune action concrète sur 2005, aussi petite soit-elle, n'a été réalisée.

Le Pays Carcassonnais propose à Monsieur Champrigaud de se rapprocher de Madame Lourmière pour les techniques de travail sur une Fiche Action : cette dernière a constitué un groupe de travail réunissant autour d'une table des professionnels, des associations et des élus de territoires différents et ainsi, ils avancent concrètement sur leur projet. Cette dernière nous fait le point régulièrement sur son travail en Commission Patrimoine.

La Fiche Action « Mémoires Vives » a été accueillie favorablement par les Agents de développement et ces derniers doivent se concerter pour présenter des actions communes concrètes sur 2006 .

Suite aux différentes réunions de l'Association AVEC et de la Communauté de Communes du Cabardès au Canal du Midi, Monsieur Foussat et le Collectif 2000 d'Aragon travaillent régulièrement sur ce thème mais ne se sont pas rapprochés de l'association de développement pour porter leurs travaux : Monsieur Sicre fera passer le message à Monsieur Matron qui prendra contact avec Monsieur Foussat.

Monsieur Saxe, nouveau Chargé de Mission de la CDC du Haut Cabardès, nous présente la Charte Forestière du Haut Cabardès en cours d'élaboration.

A ce jour, 30 chartes forestières nationales ont été validées et 20 sont en cours d'élaboration.

Elles concernent essentiellement les zones montagneuses et les agglomérations. Leurs objectifs sont d'établir un diagnostic, de définir des enjeux et des problématiques et enfin, de soumettre des solutions. La durée est variable de 3 à 5 ans et cela peut être reconductible.

La méthodologie retenue est la suivante :

Un Comité technique restreint et un Comité de pilotage qui validera les actions à travers des groupes de travail.

C'est avant tout un travail de concertation.

L'étude architecturale du bâti existant est déjà en cours.

Les **4 axes de travail** sont les suivants :

- Garantir la mobilisation des Bois et aboutir à une dynamique de la filière.
- Coordonner la filière Bois et valoriser les peuplements forestiers et les bois de Pays : la problématique du savoir faire.
- Développement et encouragement d'une structuration locale de la filière Bois Energie.
- Promouvoir un développement équilibré du tourisme de nature.

Pour l'instant, cette Charte ne concerne que le Haut Cabardès et 4 communes de la CDC du Haut Minervois.

Enfin, Madame Lafon a présenté la Fiche Action sur l'étude architecturale et paysagère du Pays Carcassonnais en rappelant les axes de la Charte du Pays Carcassonnais, en présentant succinctement les objectifs d'une charte paysagère (voir imprimés ci-joint) et la Charte paysagère du Pays Lauragais. Il a été souligné également l'importance pour le groupe de travail de Madame Lourmière d'avoir cette Charte pour pouvoir continuer leurs fiches.

Madame Rudnik-Gils, Directrice du Pays Carcassonnais, doit rencontrer prochainement le CAUE afin que ces derniers, lors de la prochaine Commission Patrimoine, viennent présenter de façon plus détaillée, ce qu'est une Charte paysagère et architecturale.

Afin d'avancer plus rapidement, Madame Lafon propose d'envoyer un formulaire de recensement à toutes les mairies constituant le Pays Carcassonnais, projet approuvé par la Commission après rectifications de la dite Fiche :

DOCUMENTS D'URBANISME DE LA COMMUNE DE :

DOCUMENTS	Existant sur la Commune	En cours : de réalisation	de révision	D'Abrogation	De modification
Cartes communales :					
Plan Local d'Urbanisme (PADD...) :					
Plan d'occupation des sols :					
Règlement national d'Urbanisme :					
ZPPAUP :					
La compétence « Urbanisme » est-elle transférée à la CDC ?					

Fin du compte rendu.

**Validé par Monsieur Foussat
Le 19 /12 / 2005**